



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL **DECISION DU MAIRE**

N° 81/26 : CONVENTION DE COLLABORATION ARTISTIQUE – ABBAYE DE SILVACANE – ENSEMBLE INSTRUMENTAL PROVENCE-VERDON

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,
Vu la délibération N° 26/23 du 20 Mars 2026, donnant délégation au Maire,
Vu la demande présentée par l'Ensemble Instrumental Provence-Verdon concernant l'organisation d'un concert de musique classique intitulé « La nuit étoilée » le 26 Septembre 2026 au sein de l'Abbaye de Silvacane,

DÉCIDE

D'APPROUVER la convention de collaboration artistique établie entre la commune de LA ROQUE D'ANTHERON et L'Ensemble Instrumental Provence-Verdon, pour l'organisation d'un concert le samedi 26 Septembre 2026, telle qu'annexée.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 16 septembre 2026



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Annexe : convention de collaboration artistique

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : **21/09/26**

Et de la publication ou notification le : **21/09/26**

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Hôtel de Ville – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON – Tél : 04.42.95.70.70 – Fax : 04.42.50.53.19
Département des Bouches du Rhône – Arrondissement d'Aix en Provence
Site internet : www.ville-laroque.fr **REÇU EN PREFECTURE** [at-General@ville-laroquedantheron.fr](mailto:at-general@ville-laroquedantheron.fr)

1e 21/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20260916-DEC_81_26_C